



- conseil d'administration du 7 juin 2011 -

RESOLUTION CA n°19-2010
**PARTICIPATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
AU PROJET POCTEFA
« PYRENEES MONT PERDU - PATRIMOINE MONDIAL »
POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION
DU PATRIMOINE NATUREL
- ENGAGEMENT DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -**

Par décision référence « 21 COM VIII.B », le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni à Naples le 6 décembre 1997, a inscrit le site Pyrénées Mont-Perdu sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité au double titre de paysage naturel et culturel.

Le projet POCTEFA « *Pyrénées Mont Perdu - patrimoine mondial* » vise à développer ce territoire transfrontalier en intégrant toutes ses composantes : économiques, environnementales, humaines et culturelles. Il s'agit, au travers d'une véritable démarche de développement durable, de valoriser et de promouvoir le patrimoine exceptionnel que constitue ce site par :

- le développement d'un tourisme de découverte et de pédagogie de l'environnement,
- une appropriation du territoire par ses habitants,
- la mise en valeur de la culture et des pratiques locales,
- la promotion d'une exemplarité pour l'organisation d'évènements.

Les actions à conduire au titre de ce projet sont les suivantes :

1. valoriser le patrimoine naturel,
2. un patrimoine partagé,
3. faire connaître et promouvoir le patrimoine,
4. des évènements éco-responsables,
5. gestion du projet.

Dans le détail, les actions suivantes seront engagées :

- 0 - préparation du projet,
- 1 - valoriser le patrimoine naturel,
- 2 - un patrimoine partagé,
- 3 - faire connaître et promouvoir le patrimoine,
- 4 - des évènements éco-responsables,
- 5 - gestion du projet,

../..

La période de mise en place du projet est du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014.

Le montant total estimé du dit projet est de 919 949,00 € dont 597 967,00 € sollicités au titre du fond européen de développement économique régional (*FEDER*) - POCTEFA -.

La part de chacun des partenaires est la suivante :

- Comarca de Sobrarbe - Aragón
Investissement de 355 400,00 € dont 231 010,00 € d'aide FEDER,
- Conseil général des Hautes-Pyrénées - Midi Pyrénées
Investissement de 210 709,00 € dont 136 961,00 € d'aide FEDER,
- Communauté de communes Gavarnie - Gèdre - Midi Pyrénées
Investissement de 151 000,00 € dont 98 150,00 € d'aide FEDER,
- Commission syndicale de la vallée du Barège - Midi Pyrénées
Investissement de 116 339,00 € dont 72 620,00 € d'aide FEDER,
- Parc National des Pyrénées - Midi Pyrénées
Investissement de 67 000,00 € dont 43 550,00 € d'aide FEDER,
- Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido - Aragón
Investissement de 12 000,00 € dont 7 800,00 € d'aide FEDER,
- Gobierno de Aragon - direccion general de cultura - Aragón
Investissement de 7 501,00 € dont 4 876,00 € d'aide FEDER,

Pour le Parc National des Pyrénées, le plan de financement s'établit ainsi :

| Financement | % | Montant |
|-----------------|----------|-------------|
| FEDER - POCTEFA | 65,00 % | 43 550,00 € |
| Autofinancement | 35,00 % | 23 450,00 € |
| Total : | 100,00 % | 67 000,00 € |

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
 - approuve le principe de la participation de l'établissement du Parc National des Pyrénées au projet POCTEFA « *Pyrénées Mont Perdu - patrimoine mondial* » pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel,
 - approuve le nouveau plan de financement tel que présenté,
 - autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à signer les documents relatifs au projet POCTEFA « *Pyrénées Mont Perdu - patrimoine mondial* ».

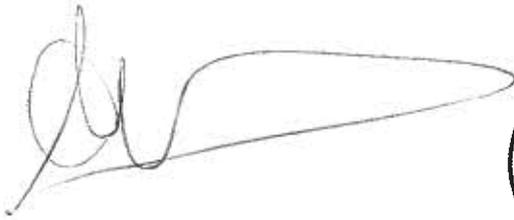
././.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 juin 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

